

Association des C.P.E. de la Communauté Juive
Association of Childcare Centers of the Jewish Community
Maison Cummings, 1 Carré Cummings, Suite 212, Montréal, Québec, H3W 1M6
Téléphone (514) 345-6421 Fax (514) 345-6415

B"H

Madame La Ministre
Madame Carole Théberge
425 rue Saint-Amable
4ième étage
Québec, Québec,
G1R 4Z1

Montréal, le 22 novembre 2005

Madame La Ministre,

L'Association des CPE de la Communauté Juive a été fondée en 1984 et a pour mission d'encourager le développement des CPE à travers des actions concrètes de soutien éducatifs, administratifs et financiers d'une part, tout en respectant l'autonomie de chaque membre régulièrement inscrit à notre association.

L'Association des CPE représente plus de 33 services de garde totalisant un nombre de 3,379 enfants provenant de tous les segments de la communauté juive, et de tous les niveaux socio-économiques.

Nous, membres de l'Association des CPE de la Communauté Juive, avons certaines inquiétudes à savoir : La Petite Enfance est un stade crucial dans le développement d'une personne, "Tout se joue avant 5 ans". Le développement moteur, affectif social, intellectuel doit rester la priorité dans nos CPE, sans aucune autre considération encore moins de considérations financières.

Durant toutes ces années nous avons développé une expertise quant à la qualité à la gestion des services en milieu familial, en offrant du soutien administratif et pédagogique à nos RSG. Nous avons été les premiers à joindre les rangs à offrir et soutenir la diversité des services de garde. Nous continuons à croire qu'effectivement il existe une demande pour les services de garde à horaire atypique, mais nous ne croyons pas que cela devrait devenir une constante pour tous les services de garde mais bien pour ceux qui ont les moyens et les compétences pour gérer et offrir de tels services.

Nous sommes inquiets de voir disparaître les relations étroites que nous avons tissées avec nos RSG en les accompagnant dans leurs démarches de tous les jours et nous restons certains que les services de garde en milieu familial restent des services de qualité.

Nous sommes inquiets de voir que le projet de loi 124 ouvre toute grande la porte à la privatisation et à la commercialisation des services de garde, et que les RSG isolées par la nature même de ces mégastructures de bureaux coordonnateurs, ne soient complètement démunies et privées des services que nous avons prodigués jusqu'à présent.

Nous avons toujours répondu présents à l'appel de nos RSG que se soit pour des questions d'ordre administratif, pédagogiques, et autre, comme l'intégration des enfants handicapés en offrant des services spécialisés(orthophoniste, orthopédagogue, psychologue etc....)

Nous sommes inquiets et sensibles à l'idée de devoir congédier une partie de notre personnel affecté aux services de garde en milieu familial.

Enfin nous sommes inquiets par le fait même que le projet de loi 124 ne prenne en considération les besoins particuliers d'un Québec pluriel, fier de tous ses enfants. Nous croyons que l'accès aux services de garde au plus grand nombre doit nécessairement inclure la notion du succès du plus grand nombre.

Pour toutes ces raisons invoquées, nous vous demandons, madame La Ministre, de bien vouloir prendre en considération les besoins spécifiques des membres de notre Association afin de pouvoir continuer d'assurer la sécurité des enfants, de prodiguer des services de garde de qualité, et de partager des compétences distinctives.

Nous, membres de l'Association des CPE de la Communauté Juive, demandons, Madame La Ministre, de tenir compte de la spécificité des services de garde en milieu familial de notre communauté, en regroupant nos RSG sous la supervision d'un organisme de notre association, et ce, conforme à la loi.

Nous restons confiants que vous serait sensible à notre démarche et nous vous prions de croire, Madame La Ministre, à l'expression de notre haute considération.



Chana Rosenberg
Pour Rachel Schecter, présidente